

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 00478
Numéro SIREN : 430 476 085
Nom ou dénomination : JYM NUTRITION

Ce dépôt a été enregistré le 09/10/2019 sous le numéro de dépôt 24571



Audit et Commissariat aux Comptes

Geneviève LEGUILLON-GEFFARD

Annaïk CELTON

Marylène PERNOT

Commissaires aux Comptes

**Rapport du commissaire aux apports
dans le cadre de la fusion envisagée entre :**

- la SAS JYM NUTRITION (absorbante)
- et la SAS FINANCIERE MICHEL (absorbée)

SAS JYM NUTRITION
6 Parc de Brocéliande
35760 SAINT-GREGOIRE

Société par Actions simplifiée au capital de 54.000 €
RCS Rennes 485112064 Siret 48511206400053 Tva intracommunautaire FR 02485112064

Saint-Brieuc : Centre d'affaires
1 rue des mimosas – 22191 PLERIN cedex

Téléphone : 02 30 96 11 02

Rennes : Centre d'affaires Ile de France
2 avenue Charles Tillon - 35000 RENNES

Rapport du commissaire aux apports sur les apports consentis par la SAS FINANCIERE MICHEL à la SAS JYM NUTRITION dans le cadre de la fusion envisagée entre les deux sociétés

Société absorbée

SAS FINANCIERE MICHEL
6 Parc de Brocéliande
35760 SAINT-GREGOIRE
Capital social : 11 551 232€
(112 805 actions de 102,40 €)
RCS Rennes : 511 312 118

Société bénéficiaire de l'apport :

SAS JYM NUTRITION
6 Parc de Brocéliande
35760 SAINT-GREGOIRE
Capital social : 3 436 640 €
(214 790 actions de 16€)
RCS Rennes : 430 476 085

Madame, Monsieur,

En exécution de la mission de commissaire aux apports qui nous a été confiée par décision unanime des associés des Sociétés FINANCIERE MICHEL et JYM NUTRITION, concernant l'apport de situation nette consenti par la SAS FINANCIERE MICHEL au profit de la SAS JYM NUTRITION, nous avons établi le présent rapport prévu à l'article L. 225-147 du Code de commerce.

Cet apport est réalisé dans le cadre du projet de fusion entre la Société JYM NUTRITION (société absorbante) et la Société FINANCIERE MICHEL (société absorbée).

Les apports sont décrits à l'article 2 du projet de traité de fusion.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports en nature n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission.

Ces diligences consistent :

- d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire des apports,
- et d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

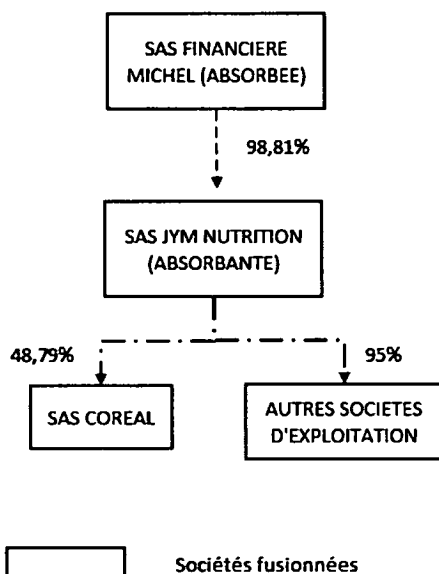
1. Présentation de l'opération dans son ensemble

Comme exposé dans l'article 1.3 du projet de traité de fusion, l'opération d'apport s'inscrit dans le cadre de la réorganisation et rationalisation du nombre de structures sociales du groupe, et permettra ainsi une réduction des coûts de gestion.

2. Présentation des sociétés concernées par l'opération de fusion

Présentation des liens entre les sociétés concernées par l'opération

Avant les opérations de fusion entre les sociétés, les relations de détention du capital entre les deux sociétés concernées s'établissent comme suit :



Présentation de la SAS FINANCIERE MICHEL (Société absorbée)

La société a été fondée en 2009. Selon ses statuts, elle a pour objet :

- La détention et la gestion de participations dans le capital de la société JYM Nutrition, ainsi que dans le capital de toutes sociétés appartenant au même groupe que la société JYM NUTRITION ;
- La réalisation de toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet.

Par ailleurs, les chiffres clés des **comptes consolidés** du 31 mars 2017, 31 mars 2018 et 31 mars 2019 de la Société FINANCIERE MICHEL sont présentés dans les tableaux ci-après, étant précisé que :

- Les comptes consolidés au 31 mars 2018 et 31 mars 2017 ont fait l'objet d'une certification sans réserve de la part des commissaires aux comptes,
- Les comptes consolidés qui nous ont été communiqués au 31 mars 2019 ne feront pas l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes, compte tenu du calendrier prévisionnel de la fusion.

▪ **Bilan consolidé Financière Michel**

BILAN (EN K€)	31/03/2019	31/03/2018	31/03/2017
Ecart d'acquisition et fonds de commerce	700	746	443
Immobilisations corporelles	17 059	16 057	13 648
Immobilisations financières	1 923	1 628	1 088
Titres mis en équivalence	5 968	5 606	5 045
Stocks	11 047	9 385	7 914
Créances clients	39 178	34 426	33 183
Autres créances	6 120	4 708	4 883
Disponibilités	1 438	2 267	1 548
TOTAL ACTIF	84 309	75 399	68 221
Capitaux propres	20 444	19 254	16 830
Intérêts minoritaires	1 319	1 186	1 126
Provisions	2 499	2 085	2 211
Emprunts et dettes financières	23 452	15 946	17 091
Fournisseurs et comptes rattachés	29 728	28 739	24 512
Autres dettes et comptes de régul	6 218	7 472	6 285
TOTAL PASSIF	84 309	75 399	68 221

▪ **Compte de résultat consolidé Financière Michel**

COMPTE DE RESULTAT (K€)	31/03/2019	31/03/2018	31/03/2017
Marge commerciale	28 138	28 087	24 908
Taux de marge	7,6%	8,3%	7,7%
Autres produits d'exploitation	3 749	2 499	3 196
Charges d'exploitation	- 29 223	- 26 803	- 25 204
Résultat d'exploitation	2 664	3 783	2 900
Résultat financier	- 30	24	- 51
Résultat exceptionnel	- 121	- 91	906
IS	- 920	- 1 251	- 1 062
Résultat	1 829	2 923	2 999

Par ailleurs, les comptes sociaux au 31 mars 2018 de la société FINANCIERE MICHEL sont présentés ci-après, étant précisé que les comptes sociaux au 31 mars 2018 ont fait l'objet d'une certification sans réserve de la part des commissaires aux comptes,

- Le rapport des commissaires aux comptes sur la certification des comptes annuels au 31 mars 2019 n'est pas encore disponible à la date du présent rapport.

▪ **Bilan Financière Michel – Comptes sociaux**

BILAN (COMPTES SOCIAUX)	% du bilan	31/03/2019	31/03/2018	Var. 2019/2018
Immobilisations financières	92%	21 760	21 760	-
Créances clients	0%	1	1	1
Autres créances	8%	1 892	1 339	553
Disponibilités	0%	20	5	16
TOTAL ACTIF	100%	23 674	23 104	570
Capitaux propres (hors résultat)	85%	20 048	19 037	1 011
Résultat de l'exercice	6%	1 334	1 652	- 318
Provisions réglementées	0%	28	28	-
Total capitaux propres	90%	21 411	20 717	694
Emprunts et dettes financières	10%	2 253	1 858	396
Dettes fournisseurs	0%	10	10	0
Dettes fiscales et sociales	0%	-	520	- 520
TOTAL PASSIF	100%	23 674	23 104	570

▪ **Compte de résultat Financière Michel – Comptes sociaux**

COMPTE DE RESULTAT (K€)	31/03/2019	31/03/2018
Autres achats et ch. Externes	- 13	- 12
Impôts et taxes	- 0	- 0
Résultat d'exploitation	- 13	- 12
Produits financiers	1 299	1 586
Charges financières	- 44	- 76
Résultat financier	1 255	1 511
IS	92	152
Résultat	1 334	1 650

Présentation de la SAS JYM NUTRITION (société absorbante)

La SAS JYM NUTRITION a été fondée en 2000. Selon ses statuts, mis à jour en septembre 2018, ses principales activités sont les suivantes :

- La prise de participation dans toutes sociétés civiles ou commerciales, notamment les sociétés ayant pour objet la nutrition animale ;
- La réalisation de prestations de services au projet de ces mêmes sociétés
- La réalisation de toutes les opérations compatibles avec cet objet.

Par ailleurs les chiffres clés des comptes consolidés au 31 mars 2017, 31 mars 2018 et 31 mars 2019 de la Société JYM NUTRITION sont présentés dans les tableaux ci-après étant précisé que les comptes consolidés au 31 mars 2018 et 31 mars 2019 ont fait l'objet d'une certification sans réserve de la part des commissaires aux comptes.

▪ Bilan JYM NUTRITION – Comptes consolidés

ACTIF (COMPTE CONSOLIDÉS)	31/03/2019	31/03/2018	31/03/2017
Ecart d'acquisition et fonds de commerce	700	746	443
Immobilisations corporelles	17 059	16 057	13 648
Immobilisations financières	1 923	1 628	1 088
Titres mis en équivalence	5 968	5 606	5 045
Stocks	11 047	9 385	7 914
Créances clients	39 178	34 425	33 183
Autres créances	7 127	5 665	5 696
Disponibilités	1 418	2 262	1 542
TOTAL ACTIF	85 295	76 351	69 028
Capitaux propres (hors résultat)	19 243	17 667	16 121
Résultat de l'exercice	1 813	2 885	3 144
Capitaux propres	21 056	20 552	19 265
Intérêts minoritaires	1 064	939	894
Provisions	3 159	2 577	2 812
Emprunts et dettes financières	22 502	14 546	14 385
Fournisseurs et comptes rattachés	29 719	28 729	24 504
Autres dettes et comptes de régulation	7 147	8 290	7 001
TOTAL PASSIF	85 295	76 351	69 028

▪ Compte de résultat JYM NUTRITION – Comptes consolidés

COMPTE DE RESULTAT (K€)	31/03/2019	31/03/2018	31/03/2017
Marge commerciale	28 138	28 087	24 908
Taux de marge	7,6%	8,3%	7,7%
Autres produits d'exploitation	3 749	2 499	3 196
Charges d'exploitation	- 29 210	- 26 791	- 25 192
Résultat d'exploitation	2 676	3 795	2 911
Résultat financier	9	93	71
Résultat exceptionnel	- 121	- 91	906
IS	- 1 012	- 1 405	- 1 091
Résultat	1 813	2 885	3 144

3. Mode d'évaluation des apports au regard du règlement ANC 2017-01

Dans le cadre de l'opération de fusion envisagée, les apports sont constitués des actifs et passifs de la SAS FINANCIERE MICHEL, société absorbée.

Le paragraphe 1.5 du projet de traité de fusion indique que l'opération de fusion sera réalisée « à l'envers » entre des sociétés sous contrôle commun au sens de l'article 741-1 du PCG. Par conséquent, les éléments d'actif et de passif sont apportés, conformément à la réglementation comptable, pour leur valeur comptable au 31 mars 2019.

La fusion comporte un effet rétroactif au 1^{er} avril 2019, sur le plan comptable et fiscal.

4. Détermination des apports

Par application des dispositions rappelées ci-dessus, les apports sont constitués de l'actif net en valeur nette comptable de la SAS FINANCIERE MICHEL tels qu'ils ressortent des comptes annuels au 31 mars 2019. Ces apports ont été évalués à un montant de 21 410 710 €.

5. Rémunération des apports

En rémunération des apports, la Société JYM NUTRITION procédera à l'émission de 209 897 actions de 16 € de valeur nominale ce qui se traduira par :

- une augmentation de capital de 3 358 352 €
- une prime de fusion de 18 052 358 €.

6. Diligences et appréciation de la valeur des apports

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, à savoir :

- Contrôle de la réalité des apports,
- Analyse des valeurs proposées dans le projet de traité de fusion,
- Vérification jusqu'à la date de ce rapport de l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports,
- Approche directe de la valeur des apports considérés dans leur ensemble.

Après un examen des documents juridiques relatifs à l'opération de fusion envisagée et analyse de l'opération juridique dans son ensemble, nous avons évalué la pertinence de la valeur des apports principalement au moyen des travaux suivants :

- Examen limité des comptes consolidés au 31 mars 2019, 31 mars 2018 des sociétés FINANCIERE MICHEL et JYM NUTRITION ;

- Examen de l'actif net comptabilisé de la société FINANCIERE MICHEL au 31 mars 2019:

L'actif net de la société absorbée étant principalement constitué des titres de participation détenus dans JYM NUTRITION, nos travaux ont été orientés sur la valeur de ces actifs.

Par entretien avec la direction de la société, et examen de documents nous avons vérifié l'absence de risque significatif non comptabilisé relatif à :

- La valorisation des principaux postes d'actif (titres de participations, créances rattachées, actif industriel immobilier);
 - L'exhaustivité des passifs et des provisions.
- Nous avons effectué une revue des événements post-clôture éventuels qui seraient susceptibles d'avoir une incidence sur la valorisation des apports. Aucun événement significatif n'a été porté à notre connaissance.
 - Nous avons obtenu de la direction une lettre d'affirmation sur les comptes au 31 mars 2019 de la société FINANCIERE MICHEL.

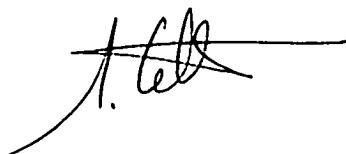
Notre examen des données comptables au 31 mars 2019 ainsi que des données d'activité prévisionnelles n'a pas mis en évidence d'éléments de nature à remettre en cause la valorisation retenue sur la base des valeurs comptables au 31 mars 2019.

7. Conclusion

En conclusion de nos travaux :

- Nous sommes d'avis que la valeur globale de l'apport s'élevant à 21 410 710 € n'est pas surévaluée et en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital envisagée par la société bénéficiaire de l'apport, augmentée de la prime de fusion.

Rennes, le 23 septembre 2019



Annaïk Celton
Associée



Audit et Commissariat aux Comptes

Geneviève LEGUILLON-GEFFARD

Annaïk CELTON

Marylène PERNOT

Commissaires aux Comptes

Rapport du commissaire à la fusion sur la rémunération des apports

Dans le cadre de la fusion envisagée entre :

- la SAS JYM NUTRITION (absorbante)
- et la SAS FINANCIERE MICHEL (absorbée)

SAS JYM NUTRITION
6 Parc de Brocéliande
35760 SAINT-GREGOIRE

Société par Actions simplifiée au capital de 54.000 €
RCS Rennes 485112064 Siret 48511206400053 Tva intracommunautaire FR 02485112064

Saint-Brieuc : Centre d'affaires
1 rue des mimosas – 22191 PLERIN cedex

Téléphone : 02 30 96 11 02

Rennes : Centre d'affaires Ile de France
2 avenue Charles Tillon - 35000 RENNES

Société absorbée : SAS FINANCIERE MICHEL
6 Parc de Brocéliande
35760 SAINT-GREGOIRE
Capital social : 11 551 232€
(112 805 actions de 102,40 €)
RCS Rennes : 511 312 118

Société absorbante : SAS JYM NUTRITION
6 Parc de Brocéliande
35760 SAINT-GREGOIRE
Capital social : 3 436 640 €
(214 790 actions de 16€)
RCS Rennes : 430 476 085

Rapport du commissaire à la fusion sur la rémunération des apports

Madame, Monsieur,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision unanime des associés des Sociétés Financière Michel et JYM Nutrition concernant la fusion par voie d'absorption de la société FINANCIERE MICHEL par la société JYM NUTRITION, nous avons établi le présent rapport sur la rémunération des apports prévu par l'article L. 236-10 du Code de commerce, étant précisé que notre appréciation sur la valeur des apports fait l'objet d'un rapport distinct.

La rémunération des apports résulte du rapport d'échange qui a été arrêté dans le projet de traité de fusion qui nous a été communiqué, modifié dans le rapport du Président aux associés en vue de la réunion des associés prévue le 24 septembre 2019. Il nous appartient d'exprimer un avis sur le caractère équitable du rapport d'échange. A cet effet, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté, d'une part, à vérifier que les valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés participant à l'opération sont pertinentes et, d'autre part, à analyser le positionnement du rapport d'échange par rapport aux valeurs relatives jugées pertinentes.

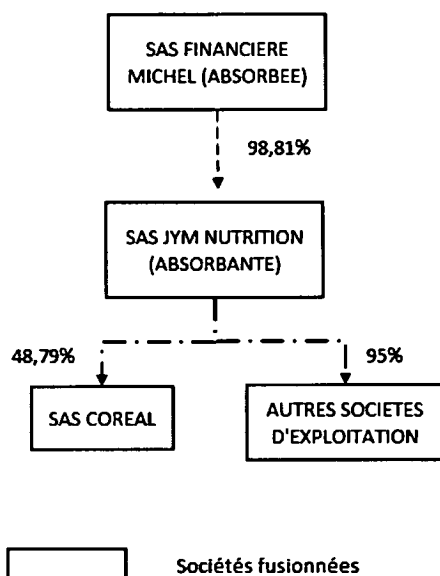
Présentation de l'opération

1.1. Contexte de l'opération

Comme exposé dans l'article 1.3 du projet de traité de fusion, l'opération d'apport s'inscrit dans le cadre de la réorganisation et rationalisation du nombre de structures sociales du groupe, et permettra ainsi une réduction des coûts de gestion.

1.2. Présentation des sociétés en présence

Liens entre les sociétés parties à l'opération : avant les opérations de fusion



Présentation de la SAS FINANCIERE MICHEL (Société absorbée)

La société a été fondée en 2009. Selon ses statuts, elle a pour objet :

- La détention et la gestion de participations dans le capital de la société JYM Nutrition, ainsi que dans le capital de toutes sociétés appartenant au même groupe que la société JYM NUTRITION ;
- La réalisation de toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet.

Par ailleurs, les chiffres clés des **comptes consolidés** du 31 mars 2017, 31 mars 2018 et 31 mars 2019 de la Société FINANCIERE MICHEL sont présentés dans les tableaux ci-après, étant précisé que :

- Les comptes consolidés au 31 mars 2018 et 31 mars 2017 ont fait l'objet d'une certification sans réserve de la part des commissaires aux comptes,
- Les comptes consolidés qui nous ont été communiqués au 31 mars 2019 ne feront pas l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes, compte tenu du calendrier prévisionnel de la fusion.

▪ **Bilan consolidé Financière Michel**

BILAN (EN K€)	31/03/2019	31/03/2018	31/03/2017
Ecart d'acquisition et fonds de commerce	700	746	443
Immobilisations corporelles	17 059	16 057	13 648
Immobilisations financières	1 923	1 628	1 088
Titres mis en équivalence	5 968	5 606	5 045
Stocks	11 047	9 385	7 914
Créances clients	39 178	34 426	33 183
Autres créances	6 120	4 708	4 883
Disponibilités	1 438	2 267	1 548
TOTAL ACTIF	84 309	75 399	68 221
Capitaux propres	20 444	19 254	16 830
Intérêts minoritaires	1 319	1 186	1 126
Provisions	2 499	2 085	2 211
Emprunts et dettes financières	23 452	15 946	17 091
Fournisseurs et comptes rattachés	29 728	28 739	24 512
Autres dettes et comptes de régulation	6 218	7 472	6 285
TOTAL PASSIF	84 309	75 399	68 221

▪ **Compte de résultat consolidé Financière Michel**

COMPTE DE RESULTAT (K€)	31/03/2019	31/03/2018	31/03/2017
Marge commerciale	28 138	28 087	24 908
Taux de marge	7,6%	8,3%	7,7%
Autres produits d'exploitation	3 749	2 499	3 196
Charges d'exploitation	- 29 223	- 26 803	- 25 204
Résultat d'exploitation	2 664	3 783	2 900
Résultat financier	- 30	24	- 51
Résultat exceptionnel	- 121	- 91	906
IS	- 920	- 1 251	- 1 062
Résultat	1 829	2 923	2 999

Par ailleurs, les comptes sociaux au 31 mars 2019 et 31 mars 2018 de la société Financière Michel sont présentés ci-après, étant précisé que les comptes sociaux au 31 mars 2018 ont fait l'objet d'une certification sans réserve de la part des commissaires aux comptes.

▪ **Bilan Financière Michel – Comptes sociaux**

BILAN (COMPTES SOCIAUX)	% du bilan	31/03/2019	31/03/2018	Var. 2019/2018
Immobilisations financières	92%	21 760	21 760	-
Créances clients	0%	1	1	1
Autres créances	8%	1 892	1 339	553
Disponibilités	0%	20	5	16
TOTAL ACTIF	100%	23 674	23 104	570
Capitaux propres (hors résultat)	85%	20 048	19 037	1 011
Résultat de l'exercice	6%	1 334	1 652	- 318
Provisions réglementées	0%	28	28	-
Total capitaux propres	90%	21 411	20 717	694
Emprunts et dettes financières	10%	2 253	1 858	396
Dettes fournisseurs	0%	10	10	0
Dettes fiscales et sociales	0%	-	520	- 520
TOTAL PASSIF	100%	23 674	23 104	570

▪ **Compte de résultat Financière Michel – Comptes sociaux**

COMPTE DE RESULTAT (K€)	31/03/2019	31/03/2018
Autres achats et ch. Externes	- 13	- 12
Impôts et taxes	- 0	- 0
Résultat d'exploitation	- 13	- 12
Produits financiers	1 299	1 586
Charges financières	- 44	- 76
Résultat financier	1 255	1 511
IS	92	152
Résultat	1 334	1 650

Présentation de la SAS JYM NUTRITION (société absorbante)

La SAS JYM NUTRITION a été fondée en 2000. Selon ses statuts, mis à jour en septembre 2018, ses principales activités sont les suivantes :

- La prise de participation dans toutes sociétés civiles ou commerciales, notamment les sociétés ayant pour objet la nutrition animale ;
- La réalisation de prestations de services au profit de ces mêmes sociétés
- La réalisation de toutes les opérations compatibles avec cet objet.

Par ailleurs les chiffres clés des comptes consolidés au 31 mars 2017, 31 mars 2018 et 31 mars 2019 de la Société JYM NUTRITION sont présentés dans les tableaux ci-après étant précisé que les comptes consolidés au 31 mars 2018 et 31 mars 2019 ont fait l'objet d'une certification sans réserve de la part des commissaires aux comptes.

▪ **Bilan JYM NUTRITION – Comptes consolidés**

ACTIF (COMPTE CONSOLIDÉS)	31/03/2019	31/03/2018	31/03/2017
Ecart d'acquisition et fonds de commerce	700	746	443
Immobilisations corporelles	17 059	16 057	13 648
Immobilisations financières	1 923	1 628	1 088
Titres mis en équivalence	5 968	5 606	5 045
Stocks	11 047	9 385	7 914
Créances clients	39 178	34 425	33 183
Autres créances	7 127	5 665	5 696
Disponibilités	1 418	2 262	1 542
TOTAL ACTIF	85 295	76 351	69 028
Capitaux propres (hors résultat)	19 243	17 667	16 121
Résultat de l'exercice	1 813	2 885	3 144
Capitaux propres	21 056	20 552	19 265
Intérêts minoritaires	1 064	939	894
Provisions	3 159	2 577	2 812
Emprunts et dettes financières	22 502	14 546	14 385
Fournisseurs et comptes rattachés	29 719	28 729	24 504
Autres dettes et comptes de régulation	7 147	8 290	7 001
TOTAL PASSIF	85 295	76 351	69 028

▪ **Compte de résultat JYM NUTRITION – Comptes consolidés**

COMPTE DE RESULTAT (K€)	31/03/2019	31/03/2018	31/03/2017
Marge commerciale	28 138	28 087	24 908
Taux de marge	7,6%	8,3%	7,7%
Autres produits d'exploitation	3 749	2 499	3 196
Charges d'exploitation	- 29 210	- 26 791	- 25 192
Résultat d'exploitation	2 676	3 795	2 911
Résultat financier	9	93	71
Résultat exceptionnel	- 121	- 91	906
IS	- 1 012	- 1 405	- 1 091
Résultat	1 813	2 885	3 144

1.3. Description de l'opération

Caractéristiques de l'opération

Dans le cadre de l'opération de fusion envisagée, les apports sont constitués des actifs et passifs de la SAS FINANCIERE MICHEL, société absorbée.

Le paragraphe 1.5 du projet de traité de fusion indique que l'opération de fusion sera réalisée « à l'envers » entre des sociétés sous contrôle commun au sens de l'article 741-1 du PCG. Par conséquent, les éléments d'actif et de passif sont apportés, conformément à la réglementation comptable, pour leur valeur comptable au 31 mars 2019.

Les derniers comptes annuels clos par les sociétés sont les suivants :

- SAS JYM NUTRITION, société absorbante : 31 mars 2019
- SAS FINANCIERE MICHEL, société absorbée : 31 mars 2019

La fusion aura un effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} avril 2019.

Conditions suspensives

Les conditions suspensives suivantes sont exposées dans le projet de traité de fusion :

- Approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société absorbée ;
- Approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société absorbante.

Rapport d'échange et rémunération des apports

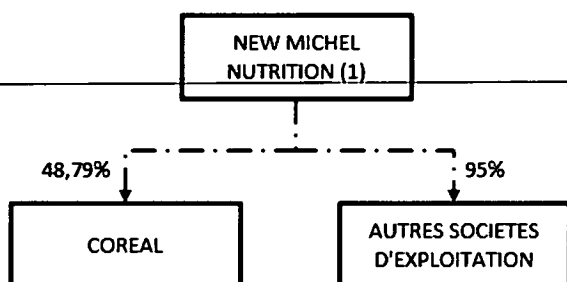
Les apports sont décrits à l'article 2 du projet de traité de fusion et s'élèvent à 21 410 710 €, correspondant à l'actif net de la Société FINANCIERE MICHEL au 31 mars 2019.

Il sera procédé à l'échange d'actions de la société absorbante contre actions de la société absorbée. Compte tenu du rapport d'échange proposé à l'article 5 du projet de traité de fusion, la société absorbante augmentera son capital de 3 358 357 € par création de 209 897 actions dont la valeur nominale est de 16€.

L'apport se traduira par :

- une augmentation de capital de 3 358 352 €
- une prime de fusion de 18 052 358 €.

Organigramme post-fusion



(1) Société issue de la fusion entre la SAS FINANCIERE MICHEL et la SAS JYM NUTRITION

Vérification de la pertinence des valeurs relatives attribuées aux titres des sociétés participant à l'opération**Rappel des principes relatifs à la détermination du rapport d'échange**

Nous rappelons préalablement que les opérations de fusions et opérations assimilées, rémunérées par des titres et retracées dans un traité d'apport, sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du règlement ANC n°2017-01 du 5 mai 2017.

La détermination du rapport d'échange consiste à rechercher une appréciation objective des situations et des perspectives propres à chaque société afin de déterminer leurs valeurs relatives. Ainsi, la valeur relative des actions des sociétés participant à une opération de fusion résulte d'une pesée comparative des sociétés en présence à l'aide de différents critères et méthodes.

Le rapport d'échange représente le nombre de titres de la société absorbante à émettre par cette dernière en échange des titres de la société absorbée.

Pour déterminer le rapport d'échange, deux approches peuvent être retenues :

- Approche par les critères : cette approche permet de calculer des valeurs relatives, sans avoir à évaluer chaque société en présence. Les valeurs relatives sont alors déterminées en faisant le rapport entre les montants, déterminés pour chaque société, sur la base d'un même critère.
- Approche par les valeurs. Les méthodes principalement utilisées sont :
 - l'approche intrinsèque fondée généralement sur une actualisation des flux futurs de trésorerie ;
 - l'approche de marché ou analogique (comparaisons boursières ou par référence à des transactions récentes portant sur des sociétés comparables) ;
 - l'approche patrimoniale (actif net réévalué).

En pratique, l'approche par les valeurs s'appuie généralement sur une moyenne pondérée des différentes méthodes.

Description des méthodes de valorisation retenues pour la détermination du rapport d'échange

Le rapport d'échange a été déterminé par la mise en œuvre de l'approche par les valeurs, en retenant :

- Pour la société JYM Nutrition une valorisation selon une approche de rentabilité, fondée sur un multiple d'EBITDA +/- dette nette de trésorerie.
- Pour la société Financière Michel, une approche patrimoniale fondée sur la somme des éléments suivants :
 - Montant des capitaux propres d'après les comptes sociaux au 31 mars 2019 ;
 - + plus-value latente sur la quote-part de titres de participation détenue dans le capital de JYM Nutrition, cette plus-value latente ayant été déterminée à partir de la valeur de rentabilité évoquée ci-dessus.

Appréciation des méthodes de valorisation retenues pour le rapport d'échange

- **Financière Michel** : L'approche patrimoniale est à notre avis appropriée car la société est une holding non animée, et sa valeur est directement corrélée à la valeur de son patrimoine financier.
- **JYM Nutrition**

La direction de la société a écarté les méthodes suivantes :

- Actualisation des flux futurs de trésorerie : compte tenu du caractère relativement cyclique des résultats du groupe, l'estimation des flux de trésorerie sur un horizon de 3 à 5 ans a été considérée insuffisamment fiable ;
- Approche patrimoniale : la mise en œuvre de cette méthode aurait nécessité une évaluation de l'ensemble des actifs immobiliers du Groupe. Cette information n'étant pas disponible au moment de l'opération et compte tenu des délais, cette méthode n'a pas été retenue.

La direction a mis en œuvre la méthode de rentabilité fondée selon un multiple moyen d'EBITDA diminué de la dette nette de trésorerie, en appliquant une moyenne des données consolidées sur les 7 derniers exercices. Par ailleurs, la direction étaye le multiple moyen d'EBITDA par :

- des échanges récents avec des intervenants étrangers sur des valorisations dans ce secteur d'activité,
- la position stratégique du Groupe JYM NUTRITION sur le marché français.

Dans le cadre de notre mission, nous avons vérifié :

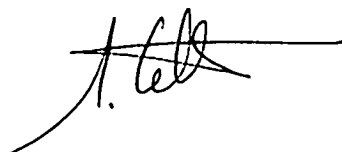
- la pertinence du choix des méthodes de valorisation appliquées pour déterminer le poids relatif des deux sociétés, dans le contexte d'une réorganisation et rationalisation du nombre de structures du Groupe ;
- Le bien-fondé des arguments ayant conduit à écarter certaines méthodes de valorisation,
- la concordance des données chiffrées par rapport aux données comptables disponibles des sociétés en présence ;
- la pertinence des évaluations retenues et le calcul du rapport d'échange.

Appréciation du caractère équitable du rapport d'échange proposé

Le rapport d'échange de l'opération est le suivant : 279 actions de la société absorbante seront émises en contrepartie de 1 action de la société absorbée.

~~Nous avons analysé le positionnement de ce rapport d'échange par rapport au poids~~
relatif des deux sociétés participant à l'opération. En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que le rapport d'échange proposé est équitable.

Rennes, le 23 septembre 2019



Annaïk Celton
Associée